

Compte rendu – Session de travail du mardi 19 mars 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 19 mars 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absent : M. Pierre Montreuil.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 20 février 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 20 février 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 10, 14, 22, 23, 25 à 27, 31, 32, 40, 41, 52, 70, 77 à 79, 84, 88 et 92 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M. Dany Carpentier demande si ces habitations sont limitées au périmètre urbain et si les autres villes les acceptent aussi uniquement dans le périmètre urbain. M. Dominic Thibeault répond que le sujet a déjà été discuté au Comité consultatif d'urbanisme afin d'autoriser les habitations bigénérationnelles dans les milieux situés à l'extérieur du périmètre urbain.

Au point 10, M^e François Bélisle demande à prendre la parole à la séance publique. Selon lui, il est décevant que les taxes d'améliorations locales soient retirées et il faudra sortir des sentiers battus pour trouver d'autres façons d'asphalter des rues.

Au point 14, Mme Geneviève Auclair demande qui est la commerçante ou le commerçant qui souhaite occuper le local commercial. M. Dominic Thibeault répond qu'il ne le sait pas et qu'il va vérifier si cette information est connue.

Au point 22, M^e François Bélisle souhaite obtenir l'avis de son collègue, M. Richard W. Dober, à ce sujet. Ce dernier indique avoir mené un sondage dans le quartier et constaté que les gens sont en désaccord avec un crédit de taxes. Selon lui, en offrant le crédit de taxes, la Ville ouvre la porte à toutes les entrepreneuses et tous les entrepreneurs et il demande si la Ville a les moyens de le faire. Il ajoute que les personnes qui demandent ce crédit de taxes ont déjà fait beaucoup d'argent avec Trois-Rivières sur Saint-Laurent (TTSSL). M. Dominic Thibeault répond que la Ville ouvre la porte à des activités commerciales dans les premiers quartiers. Dans le cas du terrain en question, les coûts de décontamination ont augmenté de façon exponentielle en raison de changements apportés aux normes provinciales. M. Dober rétorque que lorsque le propriétaire a acquis le terrain, il en connaissait l'état de contamination et l'a payé moins cher. De plus, il a eu droit à une subvention de 63 % des coûts de décontamination du ministère. M. Thibeault répond qu'aujourd'hui, le terrain vague est contaminé et qu'après la décontamination, un édifice d'une valeur de 20 millions \$ sera érigé. En offrant le crédit de taxes, la Ville laisse quelque chose sur la table afin de faciliter la mise en place d'un projet dont elle a besoin financièrement et socialement. M. Dober demande si tout TRSSL sera assujéti au crédit de taxes. M. Thibeault répond que le crédit de taxes s'appliquera uniquement aux activités commerciales. M^e Bélisle affirme être dubitatif et en grogne à l'idée d'offrir un crédit de taxes à un secteur neuf. Selon lui, si le secteur n'est pas entièrement développé en cinq ans, le terrain va finir par trouver preneuse ou preneur, sinon, la Ville va le reprendre et trouver un meilleur projet. M. Thibeault répond que si le terrain n'est pas décontaminé, il ne s'y passera rien sans mesure incitative. Il ajoute que la discussion se poursuivra à huis clos. M. Jean Lamarche mentionne avoir discuté avec les gens qui habitent ce secteur, et qu'une des raisons qui les ont amenés à s'installer à TRSSL est l'arrivée de commerces de proximité. Il ajoute avoir pris connaissance des coûts de décontamination et croire que le promoteur va fermer les livres et partir. Est-ce que d'autres voudront y aller? Il faudra de la flexibilité et de l'agilité, ce que permet de faire un crédit de taxes. Mme Pascale Albernhelahaie demande quelle est l'obligation de décontamination quand il s'agit d'édifices commerciaux. M. Thibeault explique que la décontamination se fonde sur l'utilisation permise. Dans ce cas-ci, le promoteur doit décontaminer le terrain selon les normes résidentielles même s'il souhaite ériger un édifice commercial.

Au point 23, M. René Martin souhaite une certaine modulation dans la grille tarifaire des surfaces synthétiques afin d'optimiser le nombre d'équipes qui peuvent jouer en même temps sur les terrains.

Aux points 25 à 27, M^e François Bélisle demande si ces modifications touchent Énergie CMB. M. Dominic Thibeault répond que les modifications se situent à l'intérieur du périmètre urbain. Mme Pascale Albernhelahaie affirme que selon le Plan régional des milieux humides et hydriques, il y a des milieux humides d'intérêt dans ce secteur. Elle demande combien d'hectares seront détruits. M. Dominic Thibeault répond qu'il n'a pas la réponse, mais qu'il l'obtiendra avant la fin de la session de travail. Mme Albernhelahaie souhaite qu'il y ait une vision de conservation, un plan d'ensemble assez grand pour les milieux naturels à conserver. M. Thibeault répond que le développement a fait l'objet d'une autorisation du gouvernement. M^e Bélisle indique qu'il faudrait dorénavant demander aux promotrices ou promoteurs de conserver une bande végétalisée dans leurs développements, et non pas uniquement de l'espace pour un parc, et de céder cette bande à la Ville. M. Thibeault répond que chacune des promotrices ou chacun des promoteurs a l'obligation de céder 10 % de la valeur de la superficie de son développement à la Ville, qu'un règlement impose une redevance pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts et qu'en ce qui a trait à l'aménagement de projets de développement, il y a dans le règlement un chapitre sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Au point 31, M^e François Bélisle demande si deux membres du conseil seront maintenus au conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et si une décision a été prise au sujet de la taxe sur l'immatriculation sans en avoir discuté en conseil. M. François Vaillancourt répond que le conseil a donné une orientation concernant la taxe sur l'immatriculation et qu'il restera à adopter, ou non, un règlement à cet effet. Mme Maryse Bellemare répond quant à elle que les membres du conseil qui sont encore membres de certains conseils d'administration devront quitter leur poste en juin, soit à la fin de leur mandat. Elle ajoute qu'une date doit être fixée pour passer de quatre à deux élues ou élus et ensuite de deux à aucune élue ou aucun élu à la STTR. Mme Bellemare souligne qu'il manque un paragraphe sur la reddition de compte auprès du conseil municipal dans la lettre de mandat de la STTR. M. Daniel Cournoyer se demande s'il faut inscrire le pourcentage de financement (actuellement de 56 %). Mme Bellemare souhaite elle aussi modifier la rédaction de cette partie

de la lettre étant donné que les autres organismes n'ont pas de budget fixe. M. Vaillancourt répond que le conseil détermine le plafond, qui ne peut excéder 56 %. Si le conseil croit que cela est trop généreux ou qu'il s'agit d'une décision annuelle, le paragraphe sera retiré. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme être déçue que les lettres soient mises à l'ordre du jour sans espace de discussion entre les élues et élus. Selon elle, il s'agit d'une décision de la Direction générale ou du Cabinet et d'un bris de confiance. Elle propose de reporter le point et de prendre le temps de revenir sur les lettres de mandat. M. Vaillancourt répond qu'il ne s'agit pas d'un bris de confiance et qu'il a reçu un seul commentaire sur les lettres de mandat. Une lettre a été proposée à chacun des organismes et acceptée par ces derniers. Les lettres de mandat qui seront remises aux présidentes et présidents des conseils d'administration seront conformes à la mission d'un conseil d'administration. Mme Alberne-Lahaie revient sur sa proposition de retirer le point. M. Luc Tremblay et M. Pierre-Luc Fortin sont du même avis. Ce dernier affirme que les lettres de mandat ne lui conviennent pas puisqu'elles n'abordent pas le sujet de la transparence. M. Vaillancourt explique que la lettre de mandat réfère spécifiquement à la politique-cadre qui contient des dispositions sur la transparence. Après une discussion portant sur la politique-cadre et les lettres de mandat, le retrait des élues et élus du conseil d'administration de la STTR, la démarche de l'IGOPP qui avait été applaudi par le conseil municipal et la composition des conseils d'administration des organismes paramunicipaux, les élues et élus décident de conserver le point à l'ordre du jour de la séance publique, mais de retirer la lettre de mandat de la STTR. Une version amendée de cette lettre de mandat sera envoyée aux membres du conseil qui pourront transmettre leurs commentaires par courriel.

Aux points 32 et suivants, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que la résolution n'est pas claire en raison des nombreux « ou » dans les solutions possibles. M. Robert Dussault répond qu'une ou un membre jeunesse est ajouté à chacun des comités transversaux. M^e Marie-Michèle Lemay ajoute qu'une phrase sur les absences non justifiées a été ajoutée au paragraphe portant sur la destitution des membres. Mme Alberne-Lahaie souligne qu'il revient aux membres de gérer leurs absences, mais demande si la présidente ou le président peut communiquer avec la ou le membre en cas d'absences répétées. M. Jean Lamarche répond que les membres connaissent les résolutions de constitution des comités et qu'il incombe à chaque personne d'être présente et de ne pas s'attendre à un appel de la présidente ou du président du comité. Mme Alberne-Lahaie demande ensuite si les membres du comité Jeunesse seront priorisés. Mme Cynthia Simard répond qu'un appel de candidatures sera lancé et qu'on le mentionnera au forum VOX ce vendredi, mais que ces membres ne seront pas priorisés. Leur participation au comité Jeunesse exige beaucoup de temps.

Au point 40, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande qui sont les nouvelles ou nouveaux membres à part M. Alain Lafontaine. M. Dominic Thibeault répond que cette nomination est une recommandation du comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement (que la présidente ou le président du comité siège au Comité d'évaluation). Quant à la ou au membre citoyen, la Fondation la ou le désigne à la suite d'un appel de proposition. Mme Alberne-Lahaie indique que partout ailleurs, les élues et élus sont retirés des conseils d'administration et qu'il est conservé au Comité d'évaluation. Elle souligne également qu'aucune experte ou aucun expert en mobilité ou en environnement ne siège à ce comité. M. Thibeault répond que le rôle du comité consiste à analyser des projets, conformément aux règles édictées il y a deux ans. Il est possible de les modifier si elles ne conviennent plus. Quant à la mobilité, un lien est fait avec le Programme d'amélioration de la mobilité. M. Jean Lamarche affirme qu'il fait confiance au comité et que si les membres du conseil souhaitent retirer le membre élu, ils n'ont qu'à le proposer. M. Thibeault demande que l'appel de projets prenne fin avant de retirer le membre du conseil pour ne pas retarder les projets en raison d'une préoccupation administrative. M^e Annie Pagé précise qu'il y a une différence entre le Comité d'évaluation et un conseil d'administration par rapport au risque de conflit d'intérêts.

Au point 41, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les fonctionnaires qui reçoivent des billets ont un rôle de représentation à jouer. M. François Vaillancourt répond que c'est le cas et que le Cirque du Soleil remet des billets aux personnes qui ont travaillé de concert avec lui à la production du spectacle.

Au point 52, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'habituellement, une demande de démolition est accompagnée d'un projet de remplacement, ce qui n'est pas le cas ici. Il demande aussi s'il est possible de savoir si le sol est contaminé. M. Dominic Thibeault répond que la démolition règle un problème de nuisance et que c'est pour cette raison que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé la décision. Et il y a un risque de contamination des sols, mais moins important que s'il s'agissait d'une station-service.

Au point 70, M. Richard W. Dober affirme que le montant de 162 000 \$ pour un traitement antiparasitaire préventif est très élevé et demande des explications. M. Éric Angers explique que chaque année, des traitements antiparasitaires sont appliqués dans de nombreux bâtiments de la Ville, par exemple, contre les araignées à l'Amphithéâtre Cogeco. M. Dober demande si les conséquences de ces traitements sur la santé des personnes ont été évaluées. M. Angers répond qu'elles ne l'ont pas été.

Aux points 77 à 79, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande dans quelle enveloppe budgétaire sont pris les montants pour les programmes hors normes. La réponse sera donnée avant la fin de la session de travail.

Au point 84, M. Richard W. Dober demande si la subvention de 609 000 \$ est récurrente chaque année. M. Jonathan Bradley quitte la salle pour la durée de la discussion. M. Pierre-Luc Fortin explique que cette subvention est une compensation tenant lieu de taxes pour le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD). Mme Sophie Desfossés ajoute que la Ville verse une subvention, mais en compensation pour la location de plateaux sportifs.

Au point 88, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que beaucoup d'organismes s'ajoutent à la liste des organismes admis et demande si l'enveloppe budgétaire est la même. Mme Maryse Bellemare répond que ce ne sont pas tous les organismes qui demandent une subvention, certains souhaitent seulement obtenir les assurances offertes.

Au point 92, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il y aura une discussion sur le dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec. M. François Vaillancourt répond que

le dépôt de la décision est une obligation. Mme Albernhe-Lahaie demande si des membres du conseil veulent s'exprimer sur le fait que M. Luc Tremblay a été blanchi. Puisque personne ne prend la parole, Mme Albernhe-Lahaie demande de quelle façon l'administration a accueilli cette décision. M. Vaillancourt répond que l'administration n'a pas à commenter la décision, elle n'a qu'à déposer le rapport.

M. Jean Lamarche annonce qu'au point 53, il va souligner qu'il a une apparence de conflit d'intérêts puisqu'il est proche d'une personne dans ce dossier. Il rappelle à ses collègues que si elles ou ils ont des commentaires à faire sur les différents points de l'ordre du jour à la séance publique, elles et ils doivent le faire avant le vote sur la résolution.

M. Pierre-Luc Fortin invite ses collègues à un match de soccer avec les Olympiques spéciaux de la Mauricie samedi, de 13 h à 15 h, au Complexe sportif Alphonse-Desjardins.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Jonathan Bradley quitte la salle de réunion à 14 h 25 et revient à 14 h 34.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Avant de passer au tour de table, M. François Vaillancourt fait un suivi sur le dossier des Lions. La date butoir du 2 avril approche et il semble de plus en plus probable que la transaction avec Leal Sports Entertainment ne se matérialisera pas. Est-ce que d'autres acheteuses ou acheteurs pourraient se manifester? Peut-être, mais cela ne concerne pas la Ville puisque Deacon Sports & Entertainment est toujours propriétaire des Lions. Un plan de match plus précis sera discuté à la partie huis clos de la rencontre.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley résume les sujets discutés à la dernière réunion du comité : plan d'action 2024 de la subvention Bâtir des communautés sécuritaires (recommandation favorable), nouveau programme de prévention de la délinquance d'une durée de trois ans qui permet d'ajouter une policière ou un policier communautaire à l'équipe déjà en place pour faire le tour des maisons de jeunes et prévenir la délinquance par les sports, les arts et la culture, mise à jour du programme de surveillance des quartiers et suivi du projet de camion aéroportuaire d'occasion inscrit au PTI.</p> <p>Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement : M. Alain Lafontaine énonce les sujets discutés à la dernière réunion : rencontre avec M. Mimeault et début du travail sur la décarbonation des bâtiments municipaux, établissement du bilan GES de la Ville et travail sur le plan Climat.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin résume les sujets discutés à la dernière réunion du comité : mise à jour de la Politique de communication, plan d'action 2024-2026 du Plan directeur des bibliothèques, optimisation de la gestion des glaces et des locaux dans les arénes à compter de 2025, compte rendu des projets parcs et plein air 2024, sondage sur la soirée Hommage aux citoyennes et citoyens engagés et modification du plan d'action en développement social pour régulariser aux demandes de l'Office des personnes handicapées du Québec.</p> <p>Complexe sportif Alphonse-Desjardins : M. Pierre-Luc Fortin informe ses collègues du départ à la retraite de M. David Labrecque. Il sera remplacé par M. Dominic Fillion.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	<p>Lettres de mandat – Corporation mandataires / M. François Vaillancourt Le sujet a été discuté au point 2. Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique.</p> <p>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt Aucun sujet n'est discuté.</p> <p>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt Les membres du conseil seront convoqués pour deux points de discussion : le financement des projets de l'OMH et le positionnement par rapport à un règlement sur une taxe sur l'immatriculation (projet de loi 39) afin qu'une décision soit prise avant la fin du mois de mai.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : Mme Geneviève Auclair quitte la session de travail à 15 h 31.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	